

\_ / \_ / \_

Las Nereidas

## LOCATION SAISONNIÈRE DE LOGEMENT MEUBLE

Dans la ville de **Altea**, à \_\_\_ de \_\_\_

### ENSEMBLE

D'une part, en tant que propriétaire, D./ña. \_\_\_\_\_,  
majeur, résidant en \_\_\_\_\_, avec \_\_\_\_\_ no \_\_\_\_\_ CIF \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_. (DONNÉES DU PROPRIÉTAIRE DU LOGEMENT)

Et de l'autre en tant que locataire, D./ña \_\_\_\_\_,  
majeur, avec numéro de pièce d'identité nationale \_\_\_\_\_ (DNI ou Passeport)  
\_\_\_\_\_. (DONNÉES DU LOCATAIRE). Avec domicile dans \_\_\_\_\_.

Tous deux agissant en leur nom et droit. (SI L'UNE DES PARTIES AGIT AU NOM D'UNE AUTRE PERSONNE, PRÉCISEZ).

### STIPULER

**Premier.-** Il le propriétaire loue au locataire la maison située

\_\_\_\_\_  
(ADRESSE DE L'OBJET DE LOGEMENT DE LA LOCATION), Dans la ville de \_\_\_\_\_, que le locataire déclare connaître et qu'il est en parfait état avec mobilier et agencements, selon l'inventaire qui fait partie intégrante du présent contrat. Et que le locataire reçoit deux jeux de clés de la propriété et deux commandes de garage au moment de l'entrée.

**Deuxième.-** Le prix total de ce bail est celui de \_\_\_\_\_ €.

LE PROPRIÉTAIRE

IL PRENEUR À BAIL

**Troisième.** - Les frais de fourniture tels que l'électricité, l'eau et le gaz, seront à la charge du propriétaire, jusqu'à un maximum de 200 € / mois pour l'électricité, 200 € / mois pour le gaz et 200 € / mois pour l'eau . En cas de dépassement de ces montants, la différence sera payée par le locataire ou, le cas échéant, retenue sur le montant initialement remis à notre agent à titre de caution à l'entrée de la villa.

Pour cette raison, le contrat suivant détaille la lecture des compteurs à l'entrée et à la sortie de la villa.

	<b>Lecture de l'enregistrement</b>	<b>Lecture Check-Out</b>
<b>Compteur d'eau</b>	X	X
<b>Compteur de lumière</b>	X	X
<b>Compteur à gaz</b>	X	X

**Chambre.** -La durée totale de ce contrat sera \_\_\_\_\_ **NUITS.**

Avec ticket journalier \_\_\_\_\_ et départ le jour \_\_\_\_\_, Non prorogeable puisque le bail est aménagé de manière saisonnière par volonté expresse du locataire, répondant ainsi à leurs besoins pour obtenir leur logement pour une durée n'excédant pas celle établie.

**Cinquième.**-Le loyer de la maison:

Le paiement comprend:

- Le locataire a préalablement payé par virement bancaire / carte de crédit le montant de: \_\_\_\_\_ € ce qui correspond à 30% de la réservation.
- Les 70% restants seront payés 15 jours avant l'arrivée, au numéro de compte ES83 0081 0693 6400 0213 8219 ou via la section POS du site Web, en envoyant la preuve de la transaction, sinon la réservation de la villa sera perdue ( 30% du séjour total). \_\_\_\_\_ €
- Le paiement de la caution sera effectué à l'entrée de la villa: **1 500,00 €.**

Le total à payer à l'arrivée à la villa: \_\_\_\_\_ €

**LE**

**LE LOCATAIRE**

**Sixième.** - CONSERVATION DU LOGEMENT: Le locataire sera tenu de restituer la maison, objet du présent contrat, dans le même état qu'il la reçoit. C'est-à-dire propre, sans débris, sans dommage ni détérioration qui pourraient survenir pendant le bail.

Dans le cas contraire, des frais de ménage supplémentaires de 350 € seront facturés sur la caution déposée, en cas d'amener des animaux domestiques le ménage sera de 450 €

Les débris générés doivent être éliminés dans des conteneurs communautaires situés à l'extérieur du bâtiment. Notre Property Manager vous informera de sa situation à votre arrivée.

Pour chaque jeu de clés ou contrôle de garage perdu, le montant suivant sera facturé à la caution déposée par le locataire: Perte de contrôle 50 € par télécommande et Perte de clés: 100 € pour chaque jeu.

Le locataire sera responsable de tout dommage ou dommage causé à la propriété, ses accessoires, ainsi que dans les parties communes de la ferme, qui sont causés par lui, ainsi que par les personnes qui vivent avec lui, ses visiteurs ou ses animaux de compagnie. En plus de garder la propriété en parfait état de santé et de conservation tout au long de votre séjour.

Le locataire délivre pour cette même raison, à l'arrivée du bien et à la remise des clés, une caution de **1 500 €**, qui servira à couvrir d'éventuels dommages pouvant provenir du domicile. Cette caution ne servira en aucun cas de paiement au bailleur d'un quelconque bail. La caution vous sera restituée dans les 10 jours suivant votre séjour lorsqu'il sera vérifié que le bien est reçu dans les mêmes conditions dans lesquelles il a été livré (sauf en cas de détérioration due à une utilisation rationnelle de celui-ci).

La méthode de retour de l'acompte sera:

- Virement bancaire (compte bancaire fourni par le locataire)
- Carte de crédit (uniquement, si le paiement a été effectué par carte)

**Septième.** - A l'entrée de la villa le locataire doit:

Remettez le passeport ou la pièce d'identité des occupants de la maison à notre agent pour sa photocopie correspondante. Il sera retourné immédiatement.

Enfin, notre agent vous donnera les clés et les contrôles de la propriété et vous expliquera son fonctionnement.

**Huitième.** - Il est interdit de sous-louer ou de céder l'appartement à une autre personne, ou d'y installer un commerce ou un bureau. Le locataire doit occuper personnellement le bien, et ne peut céder son droit d'utilisation, ni autoriser la chambre dans celui-ci pour plus d'occupants que ceux indiqués dans la confirmation de réservation.

**Neuvième.** - Le locataire s'engage à respecter les règles édictées par la Communauté des Propriétaires, comme les autres résidents de la propriété. Pour cela, les CONDITIONS ET REGLES DE RESERVATION PENDANT LE SEJOUR sont livrées avec le contrat suivant. Ceux-ci sont disponibles pour l'utilisateur sur notre site Web [www.lasnereidasaltea.com](http://www.lasnereidasaltea.com) . La signature de ce contrat entraîne l'exécution de ceux-ci par le locataire.

**Dixième.** - Dans le cas où les locataires ne quittent pas volontairement la villa ou ne remettent pas les clés de la villa à la date de départ confirmée dans la réservation, ils doivent indemniser LAS NEREIDAS chaque jour que sans autorisation, ils prolongent leur séjour ou conservent les clés cinq fois le prix-nuit de la réservation.

**Onzième.** - Dans le document ci-joint: CONDITIONS ET REGLES DE RESERVATION PENDANT LE SEJOUR, les aspects suivants sont détaillés pour information et conformité de l'utilisateur:

- ❖ RÉSERVATION EN LIGNE DE LA VILLA
- ❖ CONDITIONS PRÉALABLES À LA RÉSERVATION
- ❖ PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE DE LA VILLA
- ❖ CONDITIONS ÉCONOMIQUES POUR L'OCCUPATION DE LA VILLA
- ❖ CONDITIONS PENDANT LE SÉJOUR
- ❖ CONDITIONS D'ABANDON DE LA PROPRIÉTÉ
- ❖ ANNULATION
- ❖ SERVICES AJOUTÉS
- ❖ VÉRIFIER À L'ARRIVÉE À LA VILLA
- ❖ CHECK OUT-DEPART DE LA VILLA
- ❖ TÉLÉPHONES D'INTÉRÊT

\_ / \_ / \_

Las Nereidas

**Douzième**. - Le locataire doit mettre à disposition du personnel de LAS NEREIDAS l'accès à la propriété pendant la durée du bail sur notification préalable pour entreprendre des actions de plus grande nécessité qui ne peuvent être reportées jusqu'à la fin de la réservation.

Pour l'interprétation et l'exécution de ce contrat, les parties se soumettent aux tribunaux de Valence.

Et pour mémoire, ils signent en double et avec un seul effet, à l'endroit et à la date ci-dessus (comme ci-dessus).

**LE PROPRIÉTAIRE**

**IL PRENEUR À BAIL**